

PROVINCE DE BRABANT
WALLON
Arrondissement de NIVELLES



Avis

Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal voté le 16 novembre 2021

En application de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il est porté à la connaissance de la population qu'en séance du 16 novembre 2021, le Conseil communal a modifié le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal voté en séance du 30 avril 2019.

Le Règlement d'ordre intérieur est consultable sur le site internet communal, à l'adresse suivante :

<https://www.ittre.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/reglement-dordre-interieur>

Il peut également être consulté au service des Affaires générales tous les jours ouvrables, de 09.00 à 12.00 heures.

Ittre, le 28 décembre 2021

Le Directeur général f.f.,

C. KUC



Le Bourgmestre,

Ch. FAYT